Description

L'agente ou l'agent fiduciaire conseillent leurs clients (particuliers, sociétés privées ou institutions publiques) en matière de comptabilité, de fiscalité et de droit. Elles et ils les aident à recouvrir les créances, établir des déclarations d'impôts, les décomptes de TVA, etc. Ces professionnels sont aussi responsables de la gestion et de la révision des comptes de leurs clients et veillent à optimiser leur situation comptable et financière.

Leurs principales activités consistent à:

Conseil et audit

- fournir des conseils en matière de gestion, de fiscalité, de prévoyance, de succession, de constitution et de liquidation; montrer le cas échéant les points faibles à améliorer
- élaborer des business plans (projets économiques) afin d'évaluer les possibilités de création d'une entreprise, de filiales ou de succursales, ou le bien-fondé d'une fusion
- établir des budgets, des calculs d'investissements et des études de modes de financement lors de projets de développement
- évaluer la situation financière d'une société anonyme en tant qu'organe de révision ou d'une caisse de pension en tant qu'organe de contrôle

Fiscalité et gestion comptable

- tenir ou réviser la comptabilité de petites et moyennes entreprises (PME): passation des écritures, vérification et règlement des factures, gestion des salaires, des cotisations sociales, des loyers, des assurances, des créances, etc.
- élaborer des situations comptables intermédiaires et procéder à la clôture des comptes; analyser la comptabilité et rédiger des rapports à l'attention des responsables
- établir les déclarations d'impôts et les décomptes de TVA
- calculer l'amortissement et les réserves en respectant les prescriptions légales, mais en minimisant l'impact des taxes et des impôts

Gestion immobilière et procédures juridiques

- s'occuper de la gestion immobilière et des tâches administratives qui s'y rapportent (loyers, calcul des charges, amortissements, etc.)
- procéder au recouvrement des créances
- prendre en charge les partages successoraux et les exécutions testamentaires
- développer l'outil informatique, grâce à des logiciels de gestion adaptés aux besoins du client
- recourir à des spécialistes tels qu'experts-comptables ou experts fiscaux lors de situations complexes

Environnement de travail

L'agente ou l'agent fiduciaire ont des contacts directs avec de nombreux interlocuteurs: clients, directions d'entreprises ou de filiales, etc. Elles et ils organisent librement leur travail, mais l'intensité de leur activité peut augmenter lors des périodes décisives de déclarations fiscales ou de bouclement des comptes.

Les agentes et agents fiduciaires installés à leur propre compte se déplacent régulièrement pour rencontrer leurs clients.

Formation

La formation d'agente ou d'agent fiduciaire s'acquiert en emploi.

Lieux

- Lausanne (VD)
- Paudex (VD)

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/ecoles.

Durée

3 ans

Conditions d'admission à l'examen

- Certificat fédéral de capacité (CFC), maturité ou titre jugé équivalent
- 4 ans de pratique professionnelle, sur territoire suisse, dans les domaines de la fiduciaire et révision, finance et comptabilité, fiscalité, conseil et gestion d'entreprise
- Aucune inscription au casier judiciaire en contradiction avec le but de l'examen

Titre obtenu

Brevet fédéral d'agente ou d'agent fiduciaire.

Contenu

- Comptabilité et gestion financière
- Comptabilité d'exploitation
- Fiscalité
- Droit
- Gestion des ressources humaines
- Audit et révision
- Conseil et gestion d'entreprise

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse
- Bonne mémoire
- Rigueur
- Discrétion
- Sens commercial

Perspectives professionnelles

L'agente ou l'agent fiduciaire trouvent du travail dans les services de comptabilité de tous les secteurs économiques (banques, fiduciaires, industrie, administration publique, etc.). Elles et ils travaillent sur mandat en tant qu'organe de révision ou de contrôle, ou peuvent être engagés dans un service de révision ou de comptabilité. Ces professionnels ont la possibilité de se mettre à leur propre compte.

Perfectionnement

Les agentes et agents fiduciaires peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par les organisations du monde du travail et les instituts de formation continue
- diplôme fédéral d'expert-e fiduciaire, d'expert-e en finance et en controlling, d'expert-e fiscal-e, d'expert-e comptable ou d'administrateur-trice de biens immobiliers
- diplôme d'économiste d'entreprise ES ou de spécialiste en droit ES
- Bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise ou en fiduciaire
- etc.

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conseiller financier BF/Conseillère financière BF
- Consultant en entreprise/Consultante en entreprise
- Économiste d'entreprise HES/Économiste d'entreprise HES
- Expert fiduciaire DF/Experte fiduciaire DF
- Spécialiste en finance et comptabilité BF/Spécialiste en finance et comptabilité BF
- Taxateur fiscal/Taxatrice fiscale

Adresses

Organisation faîtière pour l'examen professionnel d'agent fiduciaire Josefstrasse 53 8005 Zurich

Tél.: +41 43 366 64 51

https://www.branchefiduciaire.ch

Romandie formation Route du Lac 2 1094 Paudex Tél.: +41 848 888 123

https://www.romandieformation.ch